X.

BUDGET

DU

CORPS DE LA GENDARMERIE

POUR L'EXERCICE 1886.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du corps de la gendarmerie pour l'exercice 1886 est basé sur un effectif de 2,064 officiers, sous officiers et gendarmes et de 1,367 chevaux.

L'effectif qui a servi de base au Budget de 1885 était de 2,057 hommes et de 1,367 chevaux.

Il y a donc pour 1886 une augmentation de 7 hommes.

Cette différence provient des mesures que le Département de la Guerre compte prendre, pour modifier comme suit, l'effectif de la gendarmerie savoir :

1° Créer à Lommel (Limbourg) un poste composé de 1 brigadier et de 2 gendarmes à pied ;

2° Augmenter de 2 gendarmes à pied, la brigade de Deynze (Flandre orientale);

Augmenter de 2 gendarmes à pied la brigade de Renaix (Flandre orientale).

Les crédits demandés pour l'exercice 1886, s'élèvent savoir :

Charges ordinaires et permanentes . . .	fr.	3,452,000	»
— extraordinaires et temporaires . .		»	»
			3,452,000 »
Le crédit général voté pour 1885 se monte	fr.		3,448,000 »
Il y a donc pour 1886 une augmentation de.	fr.		4,000 »

Cette différence est expliquée par les détails qui suivent :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	EN PLUS qu'au Budget de 1885.	EN MOINS qu'au Budget de 1885.
CHARGES ORDINAIRES ET PERMANENTES.		
1° Augmentation résultant de la création du poste de Lommel et des modifications apportées aux brigades de Deynze et de Renaix.		
Litt. *A.* — *Solde des sous-officiers et gendarmes.*		
En plus 1 brigadier à pied ou 365 journées à fr. 2 90 c^{s} . fr. 1,058 50		
» 6 gendarmes » ou 2190 » à » 2 65 c^{s} . . 5,803 50		
TOTAL 7 hommes TOTAL. 2555 journées.	6,862 »	»
Litt. *C.* — *Buffleterie et harnachement.*		
En plus 7 hommes à pied à 1 franc par an.	7 »	»
Litt. *D.* — *Casernement des hommes.*		
En plus 7 hommes ou 2555 journées à 5 centimes	127 75	»
2° Diminué en plus sur vacances et congés pour arrondir le chiffre total du Budget.	»	96 75
CHARGES EXTRAORDINAIRES ET TEMPORAIRES.		
Suppression du crédit porté au Budget de 1885 pour la première mise des objets d'armement à fournir aux brigades de nouvelle création	»	2,900 »
TOTAUX. . . . . fr.	6,996 75	2,996 75
RESTE augmentation nette . . . . fr.	4,000 »	

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Guerre et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre Nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du corps de la Gendarmerie est fixé, pour l'exercice 1886, à la somme de trois millions quatre cent cinquante-deux mille francs (3,452,000 francs).

ART. 2.

La présente loi sera obligatoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1885.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

CH. PONTUS.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU CORPS DE LA GENDARMERIE

pour l'exercice 1886.

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

N°s DES ARTICLES.	LETTRES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			CRÉDITS demandés pour l'exercice 1886.	CRÉDITS votés pour l'exercice 1885.
		GENDARMERIE. *a)*				
		EFFECTIF. Hommes.	EFFECTIF. Chevaux.			
		Traitement, solde et accessoires.				
		55	67	Officiers de tous grades . . . . . fr. 211,188 75		
		2,011	1,300	Sous-officiers, brigadiers et gendarmes 2,291,086 75		
	a.	2,064	1,367			
				Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et pour la décoration militaire. 70,000 »		
				Première mise d'habillement et d'équipement pour les gendarmes nouvellement admis, savoir :		
				80 hommes à cheval, à 400 francs. . . . 32,000 » } 39,500 »		
				50 — à pied, à 150 francs. . . . 7,500 » }		
				TOTAL. 2,611,775 50		
				A DÉDUIRE, pour vacances et congés 4,300 25		
					2,607,475 25	
		Fourrages.				
	b.	498,955		24,455 journées d'indemnité représentative pour les officiers, à fr. 1 50 c. 36,682 50		
				114,975 rations en nature pour les chevaux des sous-officiers et gendarmes qui résident dans les villes de garnison, où le service des fourrages est assuré par la régie, à fr. 1 44 c. . . . . 165,564 »		
				359,525 journées d'indemnité représentative pour ceux qui résident dans les communes rurales, où le service n'est pas assuré par la régie, à fr. 1 30 c. 467,382 50		
				TOTAL. . . . . 669,629 »		
				A DÉDUIRE, pour incomplets . . . . . fr. 7,596 »		
					662,033 »	
ARTICLE UNIQUE.		**Entretien de la buffleterie et du harnachement.**				
	c.	711		711 gendarmes à pied, à 1 franc par an. . . . . 711 »		
		1,300		1,300 — à cheval, à 2 francs par an. . . . . 2,600 »		
		2,011			3,311 »	
		Casernement des hommes.				
	d.	734,015 journées de casernement des hommes, à raison de 5 centimes			36,700 75	
		Casernement des chevaux.				
	e.	474,500 journées de casernement des chevaux, à raison de 4 centimes			18,980 »	
		Dépenses diverses.				
	f.	Frais de bureau des officiers et des sous-officiers.			63,000 »	
	g.	Moyens de transport aux troupes en marche			5,000 »	
	h.	Frais de route, de séjour et de tournée des officiers			17,000 »	
	i.	Armement et munitions.			14,000 »	
	k.	Service sanitaire des officiers, sous-officiers et gendarmes ainsi que des chevaux de la gendarmerie, dans les localités où le service n'est pas assuré par le personnel de l'armée. .			20,000 »	
	l.	Transport de fonds, d'effets, etc.			1,500 »	
	m.	Dépenses imprévues non libellées au Budget, achat de décorations militaires, pertes de chevaux dans l'exécution d'un service commandé, etc.			5,000 »	
				TOTAL. . . . fr.	3,452,000 »	
				TOTAUX. . . . . fr.	3,452,000 »	3,448,000 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFERENCES. AUGMENTATION.	DIFFERENCES. DIMINUTION	CRÉDITS votés pour l'exercice 1884.	DÉPENSES de l'exercice 1883.	OBSERVATIONS.
4,000 »	»	3,530,500 »	3,416,479 39	
4,000 »	»	3,530,500 »	3,416,479 39	

(*a*) Ce corps est composé d'un état-major et de neuf compagnies, comportant l'effectif ci-après

Officiers.

Officiers de gendarmerie	Officiers comptables, médecins et vétérinaire.	Chevaux	GRADES.	RATIONS de fourrages	TRAITEM. annuel	MONTANT.
1	»	3	General-major (1)	1,095	12,700 »	12,700 »
1	»	2	Lieutenant-colonel	730	7,500 »	7,500 »
3	»	6	Majors.	2,190	6,600 »	19,800 »
1	»	2	Capitaine adjudant-major de 1re cl.	730	5,500 »	5,500 »
»	1	»	— quartier maître . . .	»	3,800 »	3,800 »
»	1	»	— administrateur d'habill.	»	3,450 »	3,450 »
»	1	1	Medecin de bataillon de 2e classe .	365	3,250 »	3,250 »
»	1	1	Vetérinaire de 2e classe . . .	365	3,250 »	3,250 »
8	»	10	Capitaines de 1re classe . . .	3,650	5,500 »	27,500 »
4	»	8	— de 2e classe	2,920	4,700 »	18,800 »
18	»	18	Lieutenants	6,570	3,250 »	58,500 »
16	»	16	Sous-lieutenants	5,840	2,950 »	47,200 »
49	4	67		24,455		211,250 »
53						

A AJOUTER

Pour le supplement des capitaines et des lieutenants qui comptent respectivement 25 et 12 ans de grade d'officier	1,000 »
TOTAL . . fr.	212,250 »
A deduire 1/2 p. 0/0 pour medicaments. . .	1,061 25
RESTE . . fr.	211,188 75

(1) Lorsque le corps est commandé par un colonel, le traitement est de 10,000 francs

Sous-officiers, brigadiers et gendarmes.

Hommes	Chevaux	GRADES.	NOMBRE DE JOURNÉES de sous officiers, brigadiers et gendarmes	NOMBRE DE JOURNÉES de fourrages	SOLDE journalière	MONTANT.
4	4	Adjudants-sous-officiers .	1,460	1,460	4 60	6,716 »
9	9	Marechaux des logis chefs	3,285	3,285	4 10	13,468 50
75	75	Maréchaux des logis à cheval	27,375	27,375	3 90	106,762 50
37	»	— — a pied	13,505	»	3 10	41,865 50
186	186	Brigadiers a cheval .	67,890	67,890	3 60	244,404 »
97	»	— a pied .	35,405	»	2 90	102,674 50
1,026	1,026	Gendarmes a cheval	374,490	374,490	3 25	1,217,092 50
577	»	— a pied	210,605	»	2 65	558,105 25
2,011	1,300		734,015	474,500		2,291,086 75

A AJOUTER	Chevaux d'officiers . . .	24,455
TOTAL GÉNÉRAL	. . .	498,955